

Retirés de l'école à cause du relais de téléphonie

Dans le clocher de Saint-Mars-de-Coutais, SFR installe trois antennes. Des parents d'élèves, du public comme du privé, et des riverains s'inquiètent du danger potentiel à proximité des écoles.

À Saint-Mars-de-Coutais, petite commune au bord du lac de Grand-Lieu, les téléphones portables grésillent. « **Un trou de couverture** » dans le langage des opérateurs de téléphonie mobile. SFR y installe actuellement une triple antenne-relais. Pour une mise en service fin novembre. « **Nous pourrions couvrir toute la zone habitée dans un rayon de 2 km** », décrit Isabelle Simon, directeur des relations régionales chez SFR. La mairie accepte de louer le clocher de l'église, 3 000 € par an. Sa rénovation, financée par SFR, en prime. « **Ces travaux dans le clocher étaient nécessaires. La prise en charge par SFR soulage les finances de la commune et nous permet de mettre l'argent dans d'autres services à la population** », justifie Jean Charrier, le maire.



Récemment, l'association Non aux antennes a organisé un rassemblement au pied du clocher où SFR installe trois antennes-relais de téléphonie mobile. L'école publique est juste derrière l'église.

Très vite, des habitants ont contesté cette antenne de téléphonie située « **à 50 m de l'école publique et 200 m de l'école privée** », dénonce Pierre Le Savoureux, président de l'association « Non aux antennes », 112 adhérents. Riverains et parents d'élèves réclament depuis presque deux ans le retrait du projet, « **au nom du principe de précaution** » : « **On a un doute sur la dangerosité des ondes électromagnétiques. On ne connaît pas le niveau d'émission dans l'école.** »

SFR promet des mesures de rayonnement, avant et après la mise en service. Et assure. « **Il n'y a aucun danger à vivre à côté d'une antenne relais. C'est l'Organisation mondiale de la santé qui le dit.** » Pierre Le Savoureux est moins catégorique. « **Je peux répertorier 350 études qui démontrent des dangers, et autant qui prouvent l'inverse.** »

Aucune réglementation sur les distances

Dans le doute, des parents d'élèves, du public et du privé, ont retiré leurs enfants des écoles pour les inscrire dans des communes voisines. D'autres pourraient suivre, « **si on prouve les dangers d'exposition des enfants** », envisage cette maman. L'inspection académique prend ces désertions au sérieux, elle est venue au conseil d'école fin octobre. « **Aucune étude n'affirme un risque nocif, on a des présomptions mais pas de preuve**, admet, sans dramatiser, Anne-Laure Grill, une représentante des parents d'élèves de l'école publique et médecin. **On s'interroge quand même. Ne va-t-on pas un jour découvrir un danger ?** » Un papa ne sait pas qui croire, « **l'association ou SFR. Mais c'est vrai qu'on capte mal ici.** »

Dans un sondage auprès des familles, « 96 % » souhaitent une implantation éloignée des écoles. « Non aux antennes » estime que d'autres sites de la commune pouvaient accueillir un pylône. « On a cherché, affirme Isabelle Simon, chez SFR, mais il n'y a pas d'autre point haut. Et le clocher évite de construire un pylône moins facile à intégrer dans le paysage. » Elle promet que, « par principe d'attention, nous n'orientons aucune antenne vers l'école ».

En France, aucune réglementation ne fixe des distances entre les antennes et les premières habitations. Une proposition de loi d'avril 2007, pour une distance minimum de 300 m des écoles, est en stand-by. Localement, des maires ont négocié avec des opérateurs de téléphonie. Exemple à Nantes où les antennes-relais doivent être à plus de 100 m des écoles et crèches.

« Non aux antennes » a tenté en vain de faire annuler les travaux. Les recours administratifs ont échoué. « Au motif que le principe de précaution n'est pas applicable aux décisions d'urbanisme, et qu'il n'y pas un danger évident pour empêcher les travaux », résume Pierre Le Savoureux. L'association a été condamnée à payer les frais d'avocat de la mairie et de SFR. 2 600 €. « Nos adhérents devront mettre la main au porte-monnaie. »

Pour autant, l'association ne baisse pas les bras. « On pourrait attaquer SFR pour trouble anormal de voisinage, ça s'est déjà fait ailleurs », assure Pierre Le Savoureux.

Christophe JAUNET.